

**ARRETE N° 2019 – 18**

**RELATIF A UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME IEPEI**

**Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

*Considérant que le programme d'études intégrées (IEPEI) de sept Instituts d'études politiques (Aix, St Germain en Laye, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse) vise à promouvoir une politique de démocratisation active et la réussite éducative de tous en permettant à des lycéens d'origine modeste de préparer le concours commun des IEP en vue d'intégrer l'un d'entre eux ; que dans ce cadre un ensemble d'actions de formation, d'accompagnement et de regroupement sont menées avec la participation d'enseignants de l'IEP d'Aix-en-Provence ;*

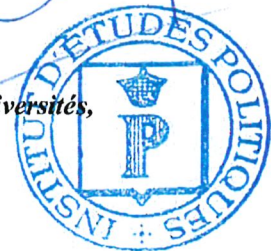
**ARRETE :**

**Article unique**

L'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence sollicite, au titre de l'année scolaire 2019-2020, du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention annuelle d'un montant de 15 000 euros afin de soutenir le financement des actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'études intégrées « IEPEI ».

Fait à Aix-en-Provence, le 11 juillet 2019

*Rostane MEHDI,  
Professeur des Universités,  
Directeur.*



TRANSMIS AU RECTEUR LE :

12/07/2019

DATE D'AFFICHAGE :

12/07/2019